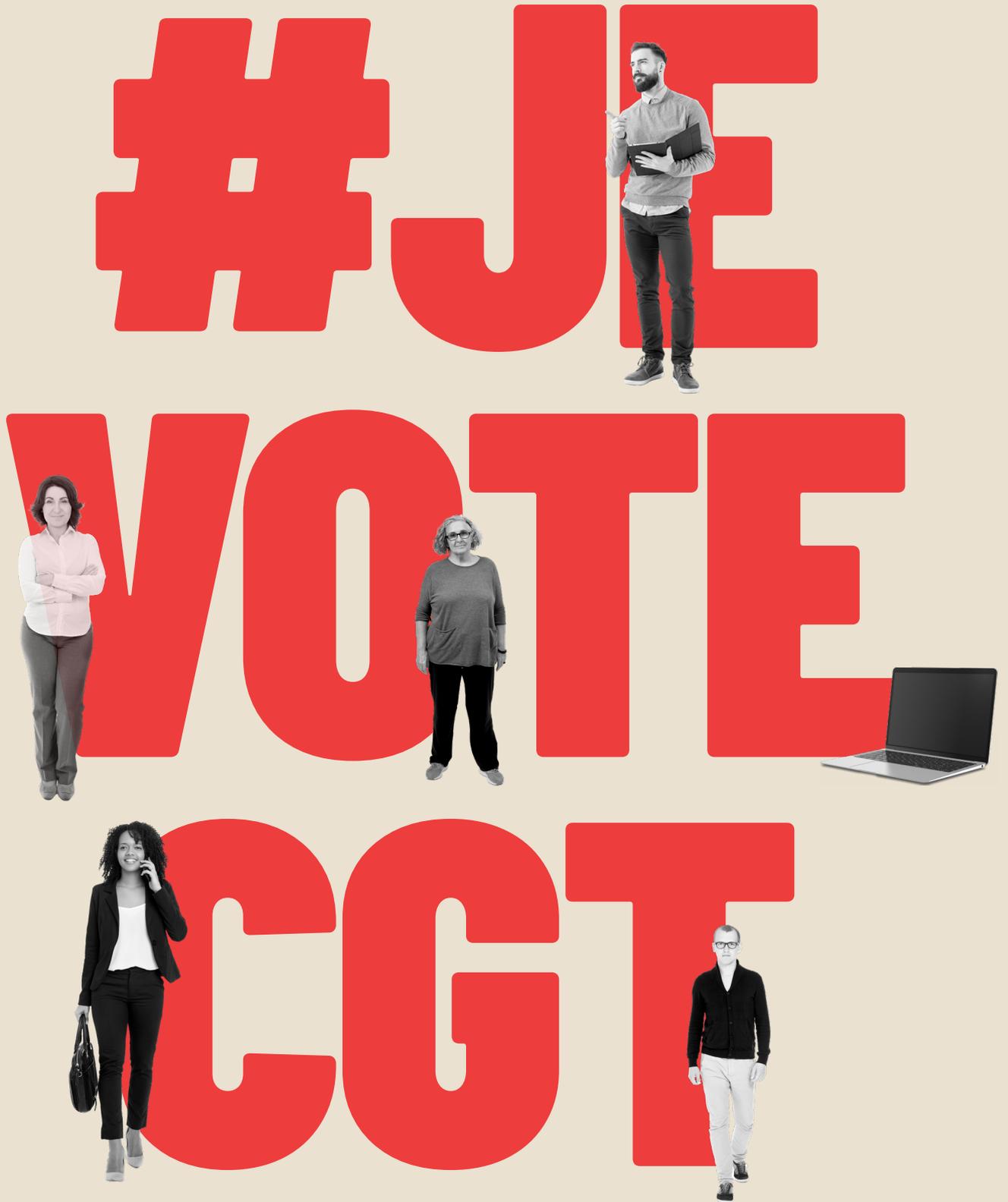


ÉLECTIONS TPE – 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

**DANS L'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ INDÉPENDANT**



POURQUOI VOTER CGT AUX ÉLECTIONS DES TPE ?

Voter CGT, c'est participer à déterminer la représentativité de la CGT en lui permettant de négocier, de proposer pour améliorer les conditions de travail, le salaire, les droits futurs à la retraite, le temps de travail, les droits à congés... au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives. C'est aussi donner du poids à la CGT pour être représenté dans les **conseils des prud'hommes** et les **commissions paritaires** en région. Les mandats

CGT défendent les droits des salariés et portent leurs revendications construites avec les travailleurs des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire. Avec la CGT, on est sûr de pouvoir parler à une équipe de militants présents sur le terrain, attentifs et solidaires. La CGT incarne une tradition toujours vivante de mobilisations et de luttes avec et pour les personnels, fondée sur des convictions humanistes et progressistes.

VOTEZ CGT, C'EST PERMETTRE À UN SYNDICAT COMBATIF DE :

- Faire entendre la voix de toutes et tous y compris des plus précaires et compter sur des représentants qui agissent en toute transparence, et en toute indépendance des organisations patronales et des gouvernements ;
- Redonner à la convention collective sa place centrale et interdire les accords d'entreprise moins favorables que les accords de branche ;
- Militer et agir pour l'amélioration des conditions de travail ;
- Combattre toutes les discriminations.

POURQUOI LA CGT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ INDÉPENDANT ?

La CGT négocie via le SNPEFP-CGT, au sein des commissions paritaires de la convention collective, des avancées pour les salariés.

Les entreprises de moins de 11 salariés représentent 80 % des entreprises de la branche. L'EPI se caractérise par une forte féminisation, des contrats atypiques (CDDU, CDII, etc.), le temps partiel imposé. De plus en plus souvent, des salariés sont contraints de « choisir » sous la pression des employeurs le statut de micro-entrepreneurs, ce qui fragilise leurs droits notamment maladie, maternité et retraite.

La CGT revendique l'embauche de tous et toutes les salariés en CDI à temps plein, sauf lorsque le temps partiel est un choix.

Le secteur de l'EPI se recompose à cause de la réforme de la formation professionnelle et de l'appétit de grands groupes financiarisés. Le SNPEFP-CGT se bat auprès des salariés des TPE menacés par la fermeture de leurs établissements et le dumping social. Nous refusons que le moins-disant social soit la règle.

LE SNPEFP-CGT ACCOMPAGNE LES PRÉCAIRES (LA MAJORITÉ DES SALARIÉS DE LA BRANCHE)

Sont considérés comme salariés précaires, les salariés disposant d'un emploi à temps partiel subi (CDD d'usage, CDII, CDI). Ces salariés étant souvent obligés de travailler auprès d'employeurs multiples dans des conditions de travail difficiles, au prix de leur santé et pour de faibles rémunérations. Pour le SNPEFP-CGT, il faut mettre fin à la précarité des salariés à qui, au mépris de la loi et de la convention collective, on propose des CDD

d'usage à répétition. On assiste au développement de pratiques illicites par des entreprises qui « louent » des enseignants à des établissements de l'enseignement supérieur tout en rémunérant ces salariés à des tarifs ridicules et en les privant de la protection de la convention collective de l'EPI. Le SNPEFP-CGT combat devant les tribunaux pour que cessent ces abus.

QUELQUES EXEMPLES DE REVENDICATIONS PORTÉES PAR LE SNPEFP-CGT LORS DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- La représentation de toute la communauté éducative et pédagogique ;
- Une meilleure reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle et dans la branche : passage automatique de l'échelon B à l'échelon C après cinq ans. Création de nouveaux échelons pour que la progression de carrière ait un sens ;
- Reconnaissance du statut de cadre pour tous les enseignants avec une classification minimum à l'échelon C1 ;
- Pour tous, des augmentations de salaires de 10 % minimum avec un effort supplémentaire pour les salaires les plus bas ;
- Interdire les CDD d'usage à répétition, année après année, en toute illégalité et ouverture au sein de la branche de négociations pour mieux encadrer leur utilisation ;
- Arrêt de la modulation du volume horaire global des enseignants et formateurs en fonction de l'humeur de l'employeur, à chaque rentrée. Les salariés ne sont pas la variable d'ajustement d'une gestion du personnel approximative. Aucun avenant réduisant ou augmentant de plus de 10 % le temps de travail des salariés ne pourra être signé sans leur accord et sans que cela ne menace leur emploi.
- Alignement des conditions d'emploi des CDI intermittent sur celles des CDI à temps partiel. Mensualisation systématique. Leur temps de travail doit être décompté de la même manière que celui des salariés à temps partiel, notamment pour déterminer les seuils d'effectifs aux élections professionnelles.

LE SNPEFP-CGT POUR LES SALARIÉ·ES DES TPE, C'EST AUSSI :

- Des équipes dans les territoires qui répondent à vos questions, vous accompagnent et vous assistent auprès des employeurs dans toutes les péripéties de la relation de travail.
- Un collectif constitué de nos représentants

siégeant dans les réunions de branche, connaissant parfaitement la convention collective, présentant et argumentant les demandes des salariés pour saisir la commission paritaire nationale d'interprétation de la convention collective.

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Les élections TPE sont une occasion de renforcer la CGT, un syndicat de lutte, et de nous donner plus de poids dans les négociations nationales pour porter nos propositions. Nous sommes le syndicat le plus offensif et exigeant pour les salariés de l'enseignement privé indépendant. Plus nous aurons de voix, plus nous serons forts et moins les petits arrangements avec la loi seront possibles.

Voter CGT pour que nous soyons majoritaires et puissions porter les revendications des salariés est une condition essentielle. Pour gagner des négociations, il ne s'agit pas que de convaincre ses collègues, il faut aussi que se créent les conditions du rapport de force pour que les salariés soient pris au sérieux !

Un syndicat de lutte avec pour objectif de mobiliser les salariés autour de revendications fortes en est une condition indispensable !

Du 25 novembre au 9 décembre,
votez et faites voter vos collègues !

SNPEFP-CGT

Case 544

263 Rue de Paris
93 515 MONTREUIL



collectif.epi@efp-cgt.org

<https://efp-cgt.reference-syndicale.fr/>

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

